

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de Seine et Marne

Membres

afférents au Conseil : 29

en exercice : 29

ayant pris part à la délibération : 28

Date de convocation : 21 mars 2023

Date d'affichage : 24 mars 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
SAINT THIBAUT DES VIGNES**

**LISTE DES DELIBERATIONS
EXAMINÉES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 MARS 2023**

Président : Monsieur VOURIOT Sinclair

Étaient présents :

PLUMARD Christian, LEFORT Martine, WEGRZYNOWSKI Jean-Claude, COURTINE Élisabeth, BERNIER Jean-Paul, PICARD Sabine, PIOCELLE Philippe, BARTUCCIO Agnès, LACOMBE Jacqueline, DELVERT Pierre, LATAIX Pascal, GUILLOSSOU Carine, ALTAVILLA Laurence, MEDJIDI Mohamed, DINAL Ronald, CHEAV Vanny, CARCA Catherine, GLOAGUEN Cyrielle, VERONA Claude, STRAUSS Evelyne, BAUDOUX Violette, DERE Philippe, GUERIN Régis, BIZE Sandrine.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

CHAPOTELLE Michaël	ayant donné pouvoir à PIOCELLE Philippe
KHAU Catherine	ayant donné pouvoir à BARTUCCIO Agnès
GUEYE Marie-Paule	ayant donné pouvoir à BAUDOUX Violette

Absents excusés : PEREIRA Ludovic

Secrétaire de séance : GLOAGUEN Cyrielle

OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19H00

Monsieur le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte.

Monsieur le Maire fait procéder à l'appel.

Monsieur le Maire dit que le quorum est atteint.

Madame GLOAGUEN Cyrielle se propose comme secrétaire de séance. Elle est élue à l'unanimité.

LISTE DES DELIBERATIONS

N°	OBJET	VOTE
2023 – 020	Approbation du Compte de Gestion 2022 – ville	Approuvée à LA MAJORITE Pour : 21 Contre : 7
2023 – 021	Compte Administratif 2022 – ville	Approuvée à LA MAJORITE Pour : 20 Contre : 7
2023 – 022	Affectation des résultats de l'exercice 2022 sur l'exercice 2023	Approuvée à LA MAJORITE Pour : 21 Contre : 7
2023 – 023	Subventions aux associations 2023	Approuvée à L'UNANIMITE et à LA MAJORITE pour 2 subventions
2023 – 024	Vote des taux d'imposition 2023	Approuvée à LA MAJORITE Pour : 21 Contre : 7
2023 – 025	Vote du Budget Primitif 2023	Approuvée à LA MAJORITE Pour : 21 Contre : 7

Conformément aux articles L. 2121-12 et L. 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du conseil municipal peuvent consulter en mairie les documents ayant trait aux affaires soumises à délibération.

Fait les jours, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents
POUR EXTRAIT CONFORME
À Saint-Thibault-des-Vignes, le 3 avril 2023
Le Maire,
Sinclair VOURIOT



Secrétaire de séance : Madame Cyrielle GLOAGUEN

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'GLOAGUEN', is written below the name of the secretary.